



Kinderhaus Stern im Ried
Etoile du Ried Home d'enfants

Kinderhaus Stern im Ried / Home Etoile du Ried
Paul-Robertweg 16, 2502 Bienne
T: +41 32 344 19 20
info@kinderhaussternimried.ch
www.kinderhaussternimried.ch

Nom et prénom de l'enfant ou des enfants :
Nom et prénom du parent détenteur du droit de visite / des parents détenteurs du droit de visite :

.....

Déclaration

Je confirme par la présente avoir visité les locaux du PRB et reçu le règlement. De plus, j'ai été notamment informé/informée des points suivants :

1. **Mission** : le PRB a pour principale mission de permettre le maintien, la prise ou la reprise des relations entre un enfant et ses parents ou le parent avec lequel il ne vit pas.
2. **Neutralité** : le PRB est un lieu neutre où un parent au bénéfice d'un droit de visite surveillé et son enfant peuvent se rencontrer sous la surveillance et la protection du personnel.
3. **Secret de fonction** : le personnel d'encadrement et la direction du PRB sont soumis au secret de fonction. En signant cette déclaration, le parent autorise le PRB à informer les organes de décision et les autres services officiels impliqués quant au déroulement des visites.
4. **Un cadre protégé** : le PRB offre un cadre protégé. Toute forme de violence ou d'agression physique ou verbale est interdite au PRB. Elle sera sanctionnée par l'interruption de l'exercice du droit de visite surveillé et par l'exclusion immédiate du parent mis en cause.
5. **Rôle de l'équipe d'encadrement** : le personnel du PRB a pour tâche d'accompagner, de soutenir et de protéger la relation entre un enfant et son parent/ses parents, mais en aucun cas de discuter la décision d'un droit de visite surveillé.
6. **Personnes autorisées à se rendre au PRB** : en principe, seul le parent détenteur du droit de visite a le droit d'entrer au PRB. Si un autre membre de la famille souhaite participer à la visite, il faut en faire expressément une demande à l'organe de décision, qui est le seule à même de délivrer une autorisation et le spécifie lors de l'inscription.
7. **Il est interdit de quitter le PRB avec son enfant.**
8. Il est interdit de prendre des photos et des films au PRB.
9. Les jeux qui se trouvent à l'intérieur des locaux du PRB ne doivent pas être sortis dans le jardin ou inversement. L'équipement doit être utilisé avec soin.
10. En cas de non-respect des règles susmentionnées, en particulier celles concernant les conditions de sécurité et l'intérêt supérieur de l'enfant, le PRB se réserve le droit de suspendre la fréquentation du PRB, voire d'exclure définitivement le parent concerné.

Bienne, le Signature :